



Assemblée Nationale: ouverture de la session parlementaire ordinaire d'avril 2020



Le Président de l'Assemblée Nationale le Très Honorable Pascal NYABENDA a procédé, le mercredi 01 avril 2020, à l'ouverture solennelle de la session parlementaire ordinaire d'avril 2020, une session consacrée en grande partie à l'analyse du projet de loi portant fixation du budget général de l'Etat, exercice 2020-2021.

Le Président de l'Assemblée Nationale le Très Honorable Pascal NYABENDA a fait savoir qu'au cours des vacances, les parlementaires se sont joints à la population dans les travaux de développement communautaire et à la cérémonie de la célébration de la Journée Internationale de la Femme du 08 mars 2020, qui a été célébrée

le 09 mars 2020 au Burundi.

Dans l'ensemble, le Président de l'Assemblée Nationale précise qu'il est satisfait de la situation sécuritaire qui règne sur le territoire national. A Bubanza, il a indiqué qu'il a rappelé et qu'il continue de rappeler aux candidats aux élections de 2020 qu'ils doivent rester auprès de leur électorat, toutefois, en préparant la population à accepter sportivement le verdict des urnes lors de la proclamation des résultats issus de ces élections.

Au moment où la pandémie COVID-19 sévit partout dans le monde, le Président de l'Assemblée Nationale a demandé à la population de changer ses habitudes et de respecter scrupuleusement les mesures pris-

Sommaire

page

Assemblée Nationale: ouverture de la session parlementaire ordinaire d'avril 2020

1

Le Sénat burundais ouvre la session ordinaire d'avril 2020

2

Bubanza: le Président de l'Assemblée Nationale distribue des livres à certains lycées communaux

3

Gitega: le Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre déménage vers la capitale politique

4

Les responsables sont conviés à veiller au respect strict des mesures de prévention contre la propagation du coronavirus

5

Quelques 3083 rapatriés volontaires enregistrés du 30 janvier 2020 au 26 mars 2020

6

es pour prévenir, freiner la contagion et lutter contre cette pandémie. Au Gouvernement, le Président de l'Assemblée Nationale a demandé de continuer à suivre de près l'évolution de cette pandémie dans le monde et au Burundi afin de prendre toutes les mesures de prévention qui s'imposent à temps.

Pour clore, il a annoncé que le Gouvernement de la République du Burundi a envoyé 11 projets de loi à savoir :

le projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord modifiant pour la 2^{ème} fois l'accord de partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des caraïbes et du pacifique d'une part et la communauté européenne et ses Etats membres d'autre part signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié la première fois à Luxembourg le 25 juin 2005 ;

le projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord sur l'établissement de la force en attente d'Afrique Orientale ; le projet de loi portant création, délimitation de la Commune Buhayira et délimitation de la Commune Murwi en Province de Cibitoke ; le projet de loi portant dispositions particulières au commerce du pétrole et des produits pétroliers au Burundi ; le projet de loi relative aux impôts sur les revenus ; le projet de loi relative à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ; le projet de loi relative aux procédures fiscales et non fiscales ;

le projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de prêt additionnel entre le Burundi et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique relatif au projet de réhabilitation de la route multinationale Burundi-Rwanda, tronçon 1 Bujumbura-Nyamitanga : « Dédoublement du tronçon rond-point chanic à l'aéroport international Melchior Ndadaye » de Bujumbura signé à Washington en avril 2019 ;

le projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord révisé portant création du fonds de solidarité africain, signé à Niamey au Niger le 20/12/2008; le projet de loi portant fixation du budget général de l'Etat, exercice 2020/2021 et le projet de loi portant révision de la loi N°1/22 du 30 décembre 2011 portant réorganisation de l'enseignement supérieur au Burundi.

Le Président de l'Assemblée Nationale a terminé son allocution en rappelant que la session parlementaire ordinaire d'avril 2020 est la dernière session ordinaire de la législature 2015-2020. Toutes fois, il a précisé que rien ne pourra entraver le processus électoral déjà entamé par le Burundi, un processus organisé avec des moyens matériels et financiers internes, sans aucun appui financier venu de l'extérieur du pays. (Source : rtnb.bi)

Le Sénat burundais ouvre la session ordinaire d'avril 2020



Le Sénat burundais a procédé, le mercredi 1^{er} avril 2020, à l'ouverture solennelle de la Session parlementaire ordinaire d'avril 2020. Les cérémonies ont été rehaussées par la présence du Très Honorable Révérier Ndikuriyo, Président du Sénat burundais.

Lors de l'ouverture de la session ordinaire, le Très Honorable Révérier Ndikuriyo a résumé les activités réalisées comme les descentes effectuées dans les provinces de Makamba, Ruyigi, Can-

kuzo, Gitega, Muramvya, Mwaro, Rumonge et Bururi pour rappeler à la population le respect de la loi et de la constitution.

Les sénateurs ont sensibilisé la population d'adhérer aux coopératives pour s'auto développer, les parents et les enseignants ont été appelés à encadrer la jeunesse afin d'éviter les grossesses non désirées en milieu scolaire, a-t-il précisé.

Durant cette session ordinaire, le Président du Sénat burundais a indiqué que 18 projets de loi, seront analysés et adoptés à savoir :

le projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord modifiant pour la 2^{ème} fois l'accord de partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des caraïbes et du pacifique d'une part et la communauté européenne et ses Etats membres d'autre part signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié la première fois à Luxem-

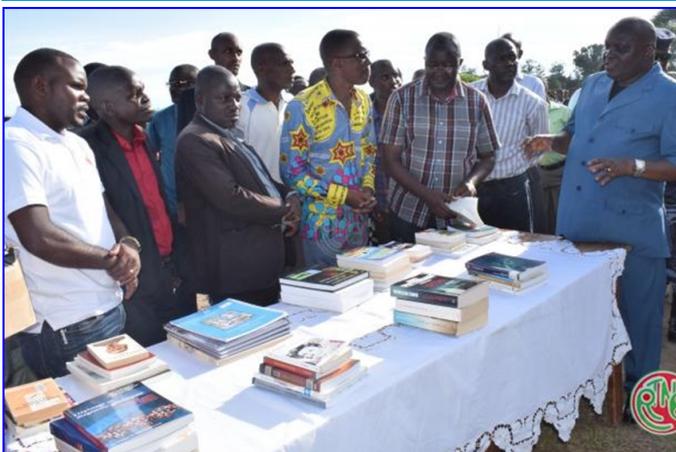
bourg le 25 juin 2005 ;

le projet de loi portant ratification sur les forces en attentes de l'Afrique orientale;

le projet de loi portant réglementation des médicaments, de l'exercice de la pharmacie, la profession opticien et l'art des tradipraticiens ; le projet de loi portant création et délimitation de la Commune de Buhinyuza et délimitation de la Commune Murwi en Province Cibitoke ; le projet de loi portant et fixant le budget général de l'Etat conformément à l'article 167 de la constitution de la République du Burundi, etc.

Nous allons continuer à sensibiliser la population à répondre massivement aux élections de 2020, et à suivre les indications du Ministère de la Santé Publique dans la lutte contre le COVID-19, a conclu le Président du Sénat burundais.

Bubanza: le Président de l'Assemblée Nationale distribue des livres à certains lycées communaux



Quinze mille livres de littérature et des romans ont été distribués, le mardi 31 mars 2020, à 5 Lycées communaux de la province Bubanza (un lycée par commune) par le Président de l'Assemblée Nationale le Très Honorable Pascal Nyabenda, en compagnie d'une délégation de la « Fondation Umutima ». Selon le Président de l'Assemblée Nationale, cette distribution répond à la nécessité de contribuer à l'éducation des enfants burundais par le renforcement des connaissances en langue française et surtout en orthographe.

La distribution de ces livres a débuté au Ly-

cée communal de Rugazi. Ce Lycée qui compte 258 élèves a reçu de la part du président de l'Assemblée nationale trois mille livres de littérature et romans.

Dans son mot de circonstance, le Président de l'Assemblée Nationale a tenu à souligner que ces livres constituent un don des burundais vivant au Canada réunis dans la Fondation « Burundi-Canada-Québec » et fournis via la « Fondation Umutima » qui exerce au Burundi. Le Président de l'Assemblée Nationale a précisé qu'il a pour sa part, contribué dans le transport de ces livres depuis le Canada jusqu'à Bujumbura.

Après Rugazi, le Président de la Chambre Basse du Parlement s'est rendu en Commune Mpanda où il a offert trois mille livres aux responsables du Lycée communal Gifurwe I.

Le Très Honorable Pascal Nyabenda a par la suite regagné le Lycée Communal de Bubanza au chef-lieu de cette province où il a octroyé aux responsables de ce Lycée un lot de trois mille livres.

Après le chef-lieu de Bubanza, c'était le tour du Lycée Musigati qui a reçu également trois mille livres. La distribution des livres en Province Bubanza a été bouclée en Commune Gihanga. Là aussi, le Président de l'Assemblée Nationale a offert au Lycée Communal de Gihanga un lot de trois mille livres.

Le Président de l'Assemblée Nationale a également fait savoir que le Lycée pédagogique de Mugera en Commune Bugendana dans la Province de Gitega et le petit séminaire de Mugera ont bénéficié chacun d'un lot de mille cinq cent livres.

A l'occasion de la distribution de ces livres, le Président de l'Assemblée Nationale a indiqué que ce don répond à la nécessité de contribuer à l'éducation des enfants burundais. Pour le Président de l'Assemblée Nationale, les connaissances que les élèves reçoivent à l'école pour le moment ont besoin d'être renforcées surtout au niveau de la langue française. Il a expliqué que les lacunes qu'on trouve dans les compositions des élèves en langue française appellent aujourd'hui au renforcement par des lectures intensives des livres.

Les responsables des établissements scolaires visités lui ont soumis un problème de manque d'ordinateurs pour les sections qui en ont besoin. Le Président de l'Assemblée Nationale a accepté de donner deux ordinateurs au Lycée communal de Musigati,

promettant d'en chercher d'autres pour le Lycée de Gihanga.

Pour le Président de la Chambre Basse du Parlement, à force de lire, les élèves parviendront à connaître l'orthographe de certains mots français qui leur semblaient difficiles.

« En possession de ces livres, les élèves pourront aussi avoir des connaissances générales et plus vastes qu'ils trouveront dans ces livres », a indiqué le Très Honorable Pascal Nyabenda.

Il a aussi donné des conseils aux Directeurs des écoles à qui il a offert des livres, leur demandant de bien garder ces livres. Le nombre de livres donnés à chaque école étant largement supérieur aux effectifs de chaque école (en moyenne 446 élèves), le président de l'Assemblée Nationale a également demandé aux Directeurs des écoles bénéficiaires de partager ces livres avec d'autres établissements proches qui en ont besoin.

Pour terminer, le Très Honorable Pascal Nyabenda a souligné que la « Fondation Burundi-Canada-Québec » a envoyé suffisamment de livres et que la distribution va se poursuivre dans les écoles de certaines autres provinces, avec espoir que cette contribution pourra aider à améliorer l'éducation et la formation des enfants du Burundi. (Source : rnb.bi)

Gitega: le Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre déménage vers la capitale politique



Le Ministre des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre, Monsieur Martin NIVYABANDI a déclaré, le mardi 31 Mars 2020, le déménagement de son Ministère de Bujumbura la capitale économique, vers Gitega, la capitale politique du pays.

Monsieur Martin Nivyabandi a fait cette annonce, après une réunion de travail qu'il a tenue dans les bureaux de Gitega abritant ce Ministère, à l'intention des hauts cadres de celui-ci.

Le Ministre des Droits de la Personne Hu-

maine, des Affaires Sociales et du Genre a fait savoir que ce déménagement est une réponse à la demande du Gouvernement, précisant par ailleurs que "c'est aussi une nécessité de pouvoir servir efficacement et équitablement l'entièreté de la population". Il a ajouté que pareille situation arrange aussi les populations des provinces qui étaient éloignées de Bujumbura, car Gitega se trouve au centre du pays.

Toutefois, le Ministre en charge de la Solidarité a indiqué que le déménagement effectif se fera progressivement du fait que

cette opération demande beaucoup de moyens financiers. Ainsi, le Ministre a expliqué que le déménagement a concerné en premier lieu les services sociaux du fait qu'ils sont appelés à être auprès de la population pour leur venir en aide en cas de besoin. Par après, il s'en suivra les services économiques pour être au complet.

Avant de conclure son discours, il a fait savoir qu'il recevra en audiences les populations deux fois par semaine, mardi et jeudi. (Source : rbnb.bi)

Les responsables sont conviés à veiller au respect strict des mesures de prévention contre la propagation du coronavirus



Les responsables administratifs, les intervenants dans le secteur de santé et les responsables scolaires sont appelés à veiller au strict respect des mesures de prévention contre la propagation de la pandémie du coronavirus en ce moment où le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA a déclaré, le 31 mars 2020, que 2 Burundais ont été diagnostiqués positifs de COVID-19.

Cet appel a été lancé par le Gouverneur de Gitega, Monsieur Venant Manirambona en compagnie du Directeur du Bureau Provincial de la Santé, Dr Toyi Salvator lors d'une réunion qu'ils ont tenu mercredi à l'endroit des Médecins Directeurs des hôpitaux, des Titulaires des Centres de Santé, des Techniciens de promotion de santé et des Directeurs Communaux de l'Enseignement dans la Province de Gitega.

Le Gouverneur de Gitega a invité ces responsables à ne pas céder à la panique mais plutôt à veiller à mettre en pratique les

règles d'hygiène préventives contre la propagation de la pandémie de Coronavirus et à garder confiance à Dieu, garant de toute vie humaine.

Les pratiques d'hygiène à respecter scrupuleusement sont entre autres : la mise en place d'un système de lavage des mains avec du savon dans tous les lieux publics, la vulgarisation dans les ménages du milieu rural d'un dispositif de lavage des mains appelés « honyora nkarabe » vulgarisé par la Croix-Rouge Burundi dans son programme d'hygiène et assainissement, la suspension des salutations par serrement des mains ou par embrassade, la réduction des voyages inutiles sauf en cas des urgences, le maintien d'un espace d'un mètre lors des réunions, toute personne présumée atteinte de COVID-19 doit s'adresser à la structure des soins de santé la plus proche.

De leur part, les prestataires des soins sont appelés à garder la personne suspect de COVID-19 dans une chambre isolée de la structure de santé et à appeler ensuite au numéro vert 117 du Ministère en charge de la Santé, a signifié le Directeur du Bureau Provincial de la Santé, Dr Salvator Toyi.

Il a communiqué d'autres numéros de secours respectivement 109 de la Croix Rouge Burundi et 113 de la Protection civile. Il a aussi signalé que toute personne atteinte a l'obligation de protéger les autres en appliquant les pratiques protectrices indiquées au niveau national.

Il a aussi souligné qu'il est impératif de suivre les mesures en cours de mise en quarantaine et l'observation stricte des règles d'hygiène à l'endroit des gens qui viennent des pays déjà affectés par le COVID-19. (Source : ABP info)

COVID-19: le syndicat national du personnel de la santé plaide pour sa protection



Le syndicat national du personnel de la santé (SYNAPS) a sorti, le lundi 30 mars 2020, une déclaration au cours de laquelle, le Président de ce syndicat Monsieur Vincent Ndayizigamiye demande au Gouvernement burundais de veiller à la disponibilité des équipements de protection individuelle des médecins et infirmiers contre la pandémie du COVID-19.

Ce syndicat demande également la création d'un centre national de prévention et de contrôle de l'infection. (Source : rtnb.bi)

Quelques 3083 rapatriés volontaires enregistrés du 30 janvier 2020 au 26 mars 2020



3083 rapatriés volontaires, constitués de 1620 ménages, ont regagné leur terre natale du 30 janvier au 26 mars 2020, a-t-on appris, le mardi 31 mars 2020, du Directeur Général en charge du Rapatriement, Monsieur Nestor Bimenyimana.

En effet, à part deux rapatriés rentrés respectivement de la Zambie et de la République Démocratique du Congo, les autres proviennent des camps des réfugiés de Nduta, Mtendeli et Nyarugusu en Tanzanie. Ils sont passés par deux centres de transit, à savoir Gitara en Commune Mabanda, Province Makamba (sud), et Kinazi en Commune et Province Muyinga (nord-ouest).

L'accord tripartite qui a été signé à la fin de l'exercice 2019 prévoit le rapatriement d'au moins 2000 rapatriés par semaine, à raison de 1000 rapatriés par convoi et deux fois par semaine.

Néanmoins, le Directeur Général en charge du Rapatriement, Monsieur Nestor Bimenyimana avait récemment indiqué que ces effectifs ne sont pas atteints car le rapatriement est volontaire et les effectifs enregistrés en Tanzanie ne permettent pas d'avoir le retour de 2000 rapatriés par semaine. La Direction Générale enregistre actuellement un convoi constitué d'au moins 500 rapatriés.

Le Directeur Général en charge du Rapatriement, qui se réjouit de l'appui du HCR dans ce mouvement de rapatriement volontaire, regrette néanmoins que les Burundais qui se sont réfugiés au Rwanda ne rentrent pas à l'allure souhaitée. Pour rappel, au cours de l'exercice 2019, cette Direction Générale avait enregistré 31.832 rapatriés constitués de 6312 ménages.

(Source : ABP info)

Ministère des Affaires Etrangères

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi